

Conseil général

Séance n° 1

du jeudi 14.06.2012, de 19:30 à 23:10,
salle de gymnastique

Président	Vianin Bertrand
Secrétaire	Constantin Patricia
Présents PDC	Bentho Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Chabbey Patrice - Darbellay François - Dussex Mathieu - Gaudin Laurette - Muller Lionel - Pralong Daniel - Rey Laurence - Riand Jean-Pierre - Travelletti Richard - Vianin Bertrand
Entente communale	Constantin Ted - Darbellay-Métraiiller Isabelle - Dussex-Ferrari Christina - Jollien Benoît - Schild Hervé
PS	Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Daniel – Cotter Patricia - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Thurre Benoît
Conseil communal	Aymon Marco - Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Savioz Dominique
Secrétaire communal	Follonier Thierry
Responsable ST	Aymon Pierre-Etienne
Excusés	Mottet Vivian - Bonvin Grégoire - Délétroz Sébastien - Travelletti Christiane

M. Bertrand Vianin salue les élus communaux, Mme Catherine Killé Elsig, représentante de la presse et les citoyens et citoyennes présents. Il remercie les conseillers généraux et les chefs de groupe pour leur engagement lors de l'enregistrement de l'émission "mon village a du talent" de la RTS.

Au nom du conseil général, Il félicite M. Grégoire Dussex pour son élection à la deuxième vice-présidence du Grand Conseil et informe que la commune a offert ce jour un apéritif dînatoire aux député-es.

M. Marco Aymon salue toutes les personnes présentes pour la dernière séance de la législature concernant l'approbation des comptes.

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 décembre 2011
4. Approbation des crédits complémentaires
5. Approbation des comptes 2011
6. Prescriptions d'exploitation de la décharge contrôlée de matériaux d'excavation propres d'Utignou

7. Règlement communal fixant les frais et émoluments applicables aux demandes d'autorisation de construire
8. Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables
9. Règlement d'irrigation du vignoble
10. Interpellation "sécurité et contrôles de vitesse" du 8 mars 2012
11. Demande de crédit complémentaire d'env. Fr. 29'000.00 pour l'entretien des cours d'eau
12. Demande de crédit complémentaire pour une subvention de Fr. 30'000.00 pour le musée des bisces pour 2012 et pour 2013
13. Divers

DEBATS

1	1	Contrôle des présences

27 conseillers généraux ont signé la liste des présences. **M. Bertrand Vianin** donne connaissance de la liste des personnes excusées.

2	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour.

Il informe que le conseil communal, par courrier du 4 juin, a proposé la suppression du point 6 de l'ordre du jour car la décharge d'Utignou est pratiquement pleine. La proposition est acceptée à l'unanimité.

Mme Nicole Bonvin s'excuse pour le travail réalisé par la commission pour cette décharge. Elle informe qu'en 2009 cette décharge a été cubée et il semblait rester de la place alors que les nouvelles mesures indiquent qu'il ne reste presque plus de place disponible. La commune recherche dorénavant d'autres endroits. Le travail fait par la commission sera repris pour le règlement d'une autre décharge.

Divers annoncés : Egide Aymon - Isabelle Darbellay-Métraiiller - Daniel Pralong - François Darbellay - Richard Travelletti - Patrice Chabbey.

3	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 15 décembre 2011

Personne ne souhaitant s'exprimer, le procès-verbal est accepté.

4	4	Approbation des crédits complémentaires

M. Bertrand Vianin rappelle l'ordre des débats.

M. Gino Morard, président de la commission de gestion, remercie le conseil communal et l'administration pour leur travail. Il rappelle que les crédits complémentaires ont été décidés pour le bien des enfants, des personnes âgées et de toute la population.

Mme Sophie Bétrisey lit le rapport de la commission de gestion sur les crédits complémentaires.

M. Daniel Pralong remercie la commission de gestion pour son travail et accepte l'entrée en matière pour le groupe PDC.

M. Egide Aymon remercie également la commission de gestion et accepte l'entrée en matière pour le groupe PS.

M. Ted Constantin accepte également l'entrée en matière pour le groupe de l'Entente et remercie également la commission de gestion pour son travail.

M. Patrice Chabbey demande des informations sur la rubrique 560.31 un montant de Fr. 42'000.-- a été payé par la commune pour les appartements protégés. Il souhaite connaître la durée du paiement de ce montant. **M. Marco Aymon** rappelle qu'un contrat de deux ans garantissait les loyers. A présent que les appartements sont occupés, il s'agit d'un contrat de bail qui se renouvelle.

Vote

26 voix pour

Les crédits complémentaires sont acceptés à l'unanimité.

5	5	Approbation des comptes 2011

M. Gino Morard remercie la commission de gestion, le conseil communal et l'administration pour le travail accompli et les renseignements fournis. Il relève le respect des budgets et la bonne gestion des investissements. Il relève tout de même la baisse de rentrée fiscale d'environ 1 millions de francs entre 2010 et 2011, mais relève qu'il est difficile de budgétiser ces montants étant donné la conjoncture et la fluctuation du marché.

M. Sophie Bétrisey donne lecture du rapport de la commission de gestion.

M. Daniel Pralong félicite le conseil communal pour l'excellent contrôle des charges.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Bernard Morard apporte quelques compléments d'informations sur le rapport de la commission de gestion. Il a été omis dans le rapport le produit extraordinaire de l'exercice 2010 qui représentait un rattrapage d'impôt de 2006, 2007, 2008 et 2009 de l'imposition de la société électrique de la Lienne. La marge d'autofinancement corrigée entre 2010 et 2011 serait plus ou moins identique avec une variation de Fr. 80'000.--. Les recettes fiscales ont en réalité baissé de Fr. 88'000.-- entre les deux exercices. Ceci est toujours dû à cette recette fiscale extraordinaire. Dans le rapport il est mentionné que le conseil communal n'a pas effectué des amortissements complémentaires. En réalité le conseil communal ne sait plus quelles positions il doit amortir, car la plupart des amortissements ont déjà été plus ou moins réalisés. Il termine en précisant que les comptes de la commune sont très stables.

M. Bertrand Vianin propose de traiter les comptes 2011 chapitre par chapitre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Comptes de fonctionnement

029.316.10 *Camping des Flans*

M. François Darbellay relève que la location du camping n'a pas été payée depuis plusieurs années.

M. Marco Aymon informe que pour l'instant la commune n'a pas encore pris de décision. Il semble que les créanciers souhaitent que la faillite soit prononcée, mais la commune ne veut pas être le déclencheur de la mise en faillite.

Sécurité publique

100.318.00 *Système d'information du territoire*

M. Patrice Chabbey relève que le nom des propriétaires de terrain a été retiré du site internet de la commune. Il relève qu'en principe ces informations sont publiées auprès du registre foncier.

M. Marco Aymon informe que la commune a reçu la remarque d'un citoyen qui a vu son nom figurer sur ce registre et le conseil communal a décidé de retirer les noms. Il informe que le service technique a les codes d'accès à ce programme.

Comptes d'investissement

541.503.00 *Crèche Naftaline*

M. Gino Morard relève la bonne gestion du dossier, car sur un investissement de plus de 3 millions, on note un petit dépassement de Fr. 44'000.--.

830.509.10 *Mesures politiques communales du tourisme*

M. Patrice Chabbey demande si la plaquette de présentation de la commune est disponible.

M. Marco Aymon répond que la plaquette est prête depuis 2 mois, mais par encore disponible sur le site internet de la commune.

M. Marco Aymon remercie la commission de gestion, la commission des finances de l'exécutif et les conseillers communaux qui ont respecté les budgets.

M. Gino Morard remercie M. Bernard Morard pour les précisions apportées au rapport de la commission de gestion.

Vote

26 voix pour

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

6	6	Prescriptions d'exploitation de la décharge contrôlée de matériaux d'excavation propres d'Utignou

Annulé.

7	7	Règlement communal fixant les frais et émoluments applicables aux demandes d'autorisation de construire

M. Bernard Vianin informe qu'une commission ad hoc a été mise sur place pour l'étude de ce règlement.

M. Ted Constantin, président de la commission, remercie ses collègues de la commission. **Mme Marylise Benth** donne connaissance du rapport de la commission ad hoc.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière et remercient la commission pour son excellent travail.

M. Bertrand Vianin donne lecture du règlement article par article.

Art. 1 : autorisation taxe de base

M. Patrice Chabbey demande que la taxe de base pour les panneaux solaires soit maintenue à Fr. 1.--.

Mme Nicole Bonvin informe que cette taxe permet d'avoir un suivi auprès de l'administration pour l'installation de panneaux solaires dans le cadre du label Cité de l'Energie.

Vote

17 avis contraire
5 abstentions
2 voix pour

La proposition de M. Patrice Chabbey est refusée par 17 voix.

M. Bertrand Vianin demande à l'assemblée si elle accepte que le règlement soit soumis au vote après une seule lecture.

Vote

1 voix contre
25 voix pour

Le règlement sera traité en une seule lecture.

Vote pour l'acceptation du règlement

Le règlement est accepté à l'unanimité.

8	8	Règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables

M. Ted Constantin donne des informations sur la manière dont la commission a travaillé.

M. Benoît Thurre donne lecture du rapport de la commission de gestion.

M. Daniel Pralong relève que le règlement présenté atteint les objectifs communaux dans le domaine des énergies renouvelables et accepte l'entrée en matière.

M. Egide Aymon accepte l'entrée en matière pour le groupe PS.

M. Ted Constantin salue la volonté du conseil communal et accepte l'entrée en matière. Le groupe de l'Entente se permettra toutefois de faire des propositions de modification pour donner suite à la motion déposée par le groupe de l'Entente concernant les énergies renouvelables.

Mme Nicole Bonvin rappelle que ce règlement a été approuvé en 2009 pour 4 ans. Suite à la motion de l'Entente, le conseil communal a décidé de revoir ce règlement. Elle donne ensuite des chiffres concernant les montants versés pour les 8 dernières années qui sont supérieurs à ceux mentionnés dans le rapport de la commission. Elle relève que ces subventions augmentent de plus en plus.

M. Bertrand Vianin donne lecture du règlement article par article.

Art. 1 Généralité

Mme Isabelle Darbellay-Métraiier relève que l'information est également importante. Elle propose de faire la modification suivante à l'article 1.

« le Conseil communal estime prioritaire l'encouragement aux économies d'énergie et à la production d'énergies renouvelables. »

Mme Nicole Bonvin relève que le label « cité de l'Energie » n'est pas acquis et que même si la commune n'a pas ce label, elle peut continuer à distribuer des subventions.

M. Patrice Chabbey relève que l'article 1 concerne les buts généraux et l'information devrait figurer dans un autre article.

Vote sur la proposition de Mme Isabelle Darbellay-Métraiier

7 voix pour
16 voix contre
3 abstentions

La proposition est refusée avec 16 voix.

Art. 4

Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller propose la modification suivante :

« la commune prendra les mesures utiles afin d'encourager la population à investir dans les énergies renouvelables. Elle l'informerera régulièrement des possibilités existantes, techniquement et financièrement.

Art. 4 bis

La commune analysera la faisabilité d'une analyse énergétique aérienne des bâtiments de la commune (photographies thermiques » et, le cas échéant, le proposera aux propriétaires à des prix préférentiels ».

Art. 4 ter

« La Commune prendra les mesures utiles afin d'encourager la population à économiser l'énergie. En particulier elle l'informerera régulièrement des « bonnes pratiques » en la matière (extinction des veilles, prises et compteurs intelligents, etc.) Elle prévoit également un soutien financier unique pour les immeubles obtenant des certificats énergétiques (A Fr. 200.-- / B Fr. 100.-- / C Fr. 50.--). »

Mme Nicole bonvin relève qu'un règlement constitue des dispositions de mise en application. Les subventions font partie d'un tableau annexe.

Mme Nicole Bonvin relève que les photos aériennes ne sont pas prévues, car il faudrait un service qui gère ces dossiers.

M. Pierre-Etienne Aymon pense que les articles rajoutés ne font pas partie d'un règlement. Un plan d'action dans le cadre de cité d'Energie est édicté et on se doit de le respecter. Il ne faut pas mentionner dans un règlement ce que la commune doit ou ne doit pas faire.

Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller accepte les remarques et précise que les points mentionnés dans la motion de l'Entente ne figurent pas dans ce nouveau règlement.

Mme Nicole Bonvin rappelle que des subventions cantonales sont également données.

M. Hervé Schild trouve catastrophique la réponse donnée par Mme Nicole Bonvin et relève qu'il n'y a pas trace des propositions faites dans la motion dans la révision du règlement.

M. Marco Aymon indique que si les exigences de la motion ne figurent pas dans le règlement, c'est parce que les propositions faites par Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller sont floues.

M. Mathieu Dussex relève que le règlement tient compte du sens de la motion. Il est adapté à l'évolution des techniques. Pour les photographies, cela paraît démesuré. Une audit privée peut être faite par tout un chacun. La motion parle principalement de l'information.

M. Patrice Chabbey relève que l'analyse technique aérienne n'est pas très réaliste. Par contre, la partie information mériterait sa place dans ce règlement.

Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller relève que la volonté n'est pas de refaire le débat de 2009, mais de concrétiser la motion.

M. Patrice Chabbey rappelle que d'après le règlement du conseil général, la motion est transmise et le conseil communal doit présenter des propositions réglementaires. La motion a été acceptée dans le sens de faire un nouveau règlement.

Vote pour la proposition d'Isabelle Darbellay-Métraiiller de modification de l'article 4

20 voix contre
5 voix pour

La proposition de Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller est refusée par 20 voix.

Art. 5

Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller propose le rajout suivant :

« Un plan de mesures spécialement adaptées à la rénovation du bâti sera édicté. »

Mme Nicole Bonvin relève que l'isolation des bâtiments est subventionnée ainsi que le remplacement du chauffage électrique. La commune a un pouvoir d'action sur les bâtiments communaux mais pas sur les bâtiments privés.

Vote pour la proposition d'Isabelle Darbellay-Métraiiller de modification de l'article 5

5 voix pour
21 voix contre

Art. 8 proposition de la modification de la commission

*« en application de l'art. 20 de la loi cantonale sur l'énergie, le requérant d'une autorisation de construire ou de transformer un bâtiment en respectant **l'un des standards Minergie** a droit... »*

M. Pierre-Etienne Aymon rappelle que le texte initial a été repris de la loi cantonale. Le règlement communal doit s'y soumettre. Il relève que les labels minergie mis dans le règlement sont supérieurs au label minergie standard afin de s'aligner au règlement cantonal des subventions.

M. Mathieu Dussex est d'accord avec M. Pierre-Etienne Aymon.

M. Ted Constantin propose de retirer la proposition de la commission.

Vote

La proposition de la commission est refusée par 22 voix et 4 abstentions.

Vote pour l'acceptation du règlement en une seule lecture

20 voix pour
6 voix contre

La proposition est acceptée par 20 voix.

Vote pour l'acceptation du règlement communal

20 voix pour
5 voix contre
1 abstention

Le règlement est accepté avec 20 voix pour.

M. Marco Aymon regrette ce rapport de force. Certes, les propositions que Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller a présentées sont intéressantes, mais il relève qu'une commission communal ainsi qu'une commission ad hoc du conseil général ont travaillé sur ce règlement. Les modifications sont relativement importantes et devraient être débattues avant l'assemblée plénière.

Mme Marylise Benthó remarque qu'aucune demande n'a été présentée par Mme Darbellay-Métraiiller à la commission ad hoc. Elle relève également que M. Hervé Schild s'interroge sur le bien-fondé du Conseil général et de son utilité.

Mme Isabelle Darbellay-Métraiiller pense qu'il était évident que cette motion soit prise en compte. Mme Marylise Benthó pense le contraire et pense qu'il faut suivre le dossier jusqu'au bout et travailler de manière différente.

M. Ted Constantin informe que dans le cadre du travail dans la commission, il a abordé le sujet de la motion. Il a été jugé que les points de cette dernière avaient été repris dans le règlement.

9	9	Règlement d'irrigation du vignoble

M. Ted Constantin remercie Mme Dominique Savioz qui a répondu aux questions de la commission.

M. Georgy Beney donne lecture du rapport de la commission.

M. Bertrand Vianin donne lecture du rapport article par article.

Art. 2

M. Patrice Chabbey demande à qui appartient l'eau.

Mme Dominique Savioz informe que les consortages transmettent les droits prévus dans la convention. Il est mentionné dans la convention que l'eau sera demandée au grand bisse et les consorts paieront un montant pour leurs besoins et les frais seront répercuter ensuite aux propriétaires.

M. Pierre-Etienne Aymon rappelle que ce projet concerne tout le vignoble, soit 160 hectares de surface viticole de la commune. Pour chaque reprise de consortage une convention spécifique sera réalisée. Le consortage devra indiquer la provenance de l'eau. Les propriétaires des vignes ont également des droits d'eau. Il s'agira de trouver des solutions durables pour tous les propriétaires viticoles. D'autre part, il rappelle qu'il s'agit d'un service autofinancé.

Mme Sophie Bétrisey pense qu'il aurait fallu d'abord discuter avec le grand bisse. Elle demande s'il est prévu quelque chose pour les surfaces viticoles qui ne sont pas reconnues par un consortage.

Mme Dominique Savioz informe que la commune interviendra à la demande d'un groupe de personnes qui a déjà signé auprès d'un consortage. Les subventions sont à hauteur de 70%. La

commune ne reprend le réseau qu'au moment où tout est prêt. Pour les vignes en-dessous du bisse, l'arrosage se fait individuellement.

M. Pierre-Etienne Aymon indique que pour les propriétaires qui ne sont pas dans les consortages comme par exemple les associations de propriétaires qui existent en-dessous du bisse de Clavau, la convention sera adaptée par rapport à ce consortage.

M. Richard Travelletti ne comprend pas le problème des consortages par rapport au travail qui est fait. Il ne pense pas que la commune doive subvenir aux besoins du citoyen. **Mme Dominique Savioz** informe que certaines personnes qui font partie des consortages sont âgées. La commune est en pourparlers depuis 6 ans. La façon de faire ne sera pas changée, la commune va encore définir comment elle va exécuter les travaux.

M. Richard Travelletti pense que c'est un peu simpliste de laisser la commune faire les travaux que les autres ne veulent pas faire.

M. Pierre-Etienne Aymon rappelle l'art. 2 et informe que la commune fait la démarche avec les propriétaires afin de remettre à neuf le réseau avant de le reprendre.

Mme Dominique Savioz répond à Mme Sophie Bétrisey concernant la demande aux fournisseurs d'eau. Elle rappelle que les consortages ont demandé l'aide de la commune, ce sont eux qui doivent faire les démarches auprès des fournisseurs d'eau.

Art. 8 modification proposée par la commission

Lors de la vente ou de toute autre transmission de la jouissance d'une terre (succession, don, usufruit, etc.) le propriétaire avise, à la signature de l'acte, l'administration communale.

Mme Dominique Savioz pense que la proposition est judicieuse et que ce complément est utile.

Vote

25 voix pour
1 voix contre

La proposition de la commission de modification de l'article 8 est acceptée par 25 voix.

Art. 9 modification proposée par la commission

Les propriétaires des parcelles bénéficiaires ayant transmis une dette ou une fortune (excepté le réseau de distribution : étang, réservoir, prise d'eau) à la commune au moment de la reprise de leur parcelle viticole verront leur taxe annuelle adaptée suivant le plan de financement

Mme Dominique Savioz pense que la proposition est judicieuse.

Vote

25 voix pour
1 voix contre

La proposition de la commission de modification de l'art. 9 est acceptée par 25 voix.

M. Patrice Chabbey demande si au dernier paragraphe de l'article 9, un plan de financement sera convenu, si un amortissement à long terme ou une comptabilité différente sera faite pour chaque

consortage. **Mme Dominique Savioz** donne connaissance de l'art. 4 de la convention et informe que le plan de financement sera fait au moment de la reprise de la dette.

Il relève que pour les tarifs, il est mentionné que la facturation se fait sur la base des surfaces agricoles utiles. Certaines de ces zones sont à bâtir, les propriétaires de ces terrains payeront également un montant, et si oui lequel.

Mme Dominique Savioz donne lecture de l'article 9, paragraphe 5, qui indique les montants qui seront payés par ces propriétaires.

Art. 10 Obligation de payer

M. Patrice Chabbey demande si les propriétaires qui ne participent pas aux frais et dont les parcelles se situent dans le secteur d'un consortage sont nombreux ? **Mme Dominique Savioz** répond qu'il n'y a pas trop de mauvais payeurs, mais ce règlement permettra d'encaisser les taxes car il servira de base légale.

Art. 12

M. Patrice Chabbey demande des renseignements sur les compétences d'irrigation. Il demande s'il ne serait pas plus judicieux de mieux définir qui commande ?

M. Pierre-Etienne Aymon pense que l'on doit tenir compte de tous les cas de figures. Un nouveau service d'irrigation au niveau communal devra être créé.

Art. 13 modification proposée par la commission

« L'arrosage s'exécute par aspersion. »

M. Pierre-Etienne Aymon informe que cela n'est pas possible. Il ne faut pas enlever par ruissellement. On peut envisager qu'un propriétaire installe un système de goutte à goutte. Soit on supprime l'article, soit on rajoute par goutte à goutte. De manière pratique, on ne peut pas laisser que l'aspersion.

M. Mathieu Dussex propose de supprimer cet article.

M. Benoît Thurre informe que la commission avait proposé cette modification par souci de mesure d'économie d'eau. L'arrosage par ruissellement représentant un gaspillage d'eau conséquent.

M. Pierre-Etienne Aymon informe qu'aux endroits où il y a peu de pression d'eau, on ne peut pas arroser par aspersion, il faut utiliser le système par ruissellement.

M. Georgy Beney pense que la meilleure solution c'est de supprimer l'article.

Vote pour la suppression de l'article 13

25 voix pour
1 voix contre

La proposition de suppression de l'article 13 est acceptée avec 25 voix.

M. Patrice Chabbey pense qu'un examen en deux lectures serait utile pour l'étude de ce règlement.

Mme Dominique Savioz remercie la commission pour son travail, et M. Pierre-Etienne Aymon pour l'élaboration de ce règlement.

Vote pour l'acceptation du règlement en une lecture

23 voix pour
3 voix contre

La proposition est acceptée avec 23 voix pour.

Vote pour l'acceptation du règlement d'irrigation du vignoble

23 voix pour
2 voix contre
1 abstention

Le règlement est accepté avec 23 voix pour.

10	10	Interpellation "sécurité et contrôles de vitesse" du 8 mars 2012

M. François Darbellay rappelle brièvement le contexte. Il rappelle que la commune dispose d'un radar qui n'est plus utilisé depuis 5 ans et que plusieurs interventions ont déjà été faites sans succès. Il rappelle quelques pistes données dans l'interpellation, à savoir : effectuer plus régulièrement des contrôles – utiliser un radar préventif – mettre la priorité sur les centres des villages.

M. Marco Aymon répond à l'interpellation. Il informe tout d'abord que la commune dispose dorénavant de la compétence de deux agents de police reconnus, d'une auxiliaire pour la circulation au carrefour de Botyre et qu'un radar préventif a été acheté.

Il indique que des contrôles de vitesse en collaboration avec la police cantonale sont effectués 1 fois par mois. Il admet qu'il faut envisager un partenariat avec la police cantonale ou une collaboration avec une commune voisine qui dispose du matériel adéquat.

M. François Darbellay remercie pour la réponse et pense qu'un partenariat avec les autres communes serait judicieux.

11	11	Demande de crédit complémentaire d'env. Fr. 29'000.00 pour l'entretien des cours d'eau

M. Gino Morard remercie le conseil pour la prise de décision rapide et au nom de la commission informe que cette dernière accepte ce crédit complémentaire. Il précise que la participation de l'Etat de 65% intervient après la déduction de la participation de la Lienne SA.

M. Pierre-Etienne Aymon informe que l'Etat intervient toujours après la déduction des autres subventions.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Vote

26 voix pour

Le crédit complémentaire de Fr. 29'000.-- pour l'entretien des cours d'eau est accepté à l'unanimité.

12	12	Demande de crédit complémentaire pour une subvention de Fr. 30'000.00 pour le musée des bisses pour 2012 et pour 2013

M. Gino Morard informe que la commission de gestion est d'accord avec cette subvention.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Marco Aymon précise que le musée n'est pas encore un musée cantonal.

M. Patrice Chabbey souhaite connaître les frais de location payés à la commune pour les salles de gym par les autres sociétés, car le musée des bisses doit payer une location à la maison peinte.

M. Marco Aymon informe que la commune a mis à disposition le bâtiment moyennant un loyer. On ne peut pas comparer les loyers des salles versés par les sociétés de la commune et l'installation du musée dans la maison peinte.

Vote

26 voix pour

Le crédit complémentaire de Fr. 30'000.-- pour le musée des bisses pour 2012 et 2013 est accepté à l'unanimité.

13	13	Divers

Mme Isabelle Darbellay-Métraiier demande quelle est la position de la commune sur les autorisations de construire en attendant la mise en vigueur de la lex Weber.

M. Marco Aymon rappelle que l'ordonnance est en consultation. Il indique que par rapport aux demandes en cours, un seul dossier est touché par cette loi. Le conseil communal a décidé d'accorder les autorisations de construire jusqu'au mois de septembre. La commune a reçu à ce jour deux oppositions d'Helvetia Nostra.

M. Daniel Pralong informe qu'il semblerait qu'un nouvel outil informatique de gestion des homes soit bientôt disponible. **M. Marco Aymon** informe que la commune n'a pas connaissance de ce projet.

M. François Darbellay demande des renseignements sur l'octroi de subventions à des manifestations sur la commune. Il attire l'attention sur la nécessité d'instaurer un cahier des charges précis à soumettre aux organisateurs comme par exemple le choix de fournisseurs. Il demande au conseil communal de réfléchir à cette proposition. **M. Marco Aymon** prend note de la remarque.

M. Richard Travelletti demande si la décharge d'Utignou va être remise en état. **Mme Nicole Bonvin** informe que dans un premier temps, une analyse sur la possibilité d'étendre sa capacité va être faite. Pour l'instant il n'est donc pas prévu de la rendre à la nature.

M. Marco Aymon remercie toutes les personnes présentes, notamment le conseil communal, la commission de gestion, la commission ad hoc, l'administration et les conseillers généraux pour tout le travail accompli et souhaite à toutes et tous un bon été.

M. Bertrand Vianin clôt la séance à 23 h 10.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia